

NOTRE APPROCHE

Après avoir identifié les matériaux friables contenant de l'amiante, il est primordial de former tous les employés affectés à l'entretien des bâtiments (concierges, électriciens, ferblantiers, mécaniciens, plombiers, etc.) sur les procédures de travail sécuritaires.

Identifier les mesures préventives visant à isoler le travailleur de la source de contamination, protéger les voies respiratoires et isoler les lieux d'enlèvement (secteur des travaux) de tous les secteurs avoisinants afin d'éviter toute possibilité de contamination.

Même si l'amiante est cancérigène, vous contrôlez la situation en mettant de l'avant toutes les mesures préventives adéquates.

« Depuis 1987, notre expertise et notre dynamisme sont un gage de confiance. »

LE GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN

Nous sommes un groupe d'experts en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Depuis 1987, nous œuvrons dans les domaines liés à la santé et la sécurité du travail.

Nos champs d'expertise sont :

- › Hygiène industrielle
- › Gestion de l'amiante
- › Formation sur mesure
- › Santé et sécurité du travail
- › Qualité de l'air et moisissures
- › Développement organisationnel
- › Gestion de la présence au travail
- › Démarche qualité
- › Environnement
- › Audit

Pour contacter un de nos conseillers(ères) :

MONTRÉAL :

6705, rue Jean-Talon Est, bur. 211
Montréal (Québec) H1S 1N2
Téléphone : (514) 251-1313
Télécopieur : (514) 251-1818
Courriel : info@gesfor.com

QUÉBEC :

289, avenue Bernatchez
Québec (Québec) G1M 2A5
Téléphone : (418) 681-1999
Télécopieur : (418) 681-5553
Courriel : quebec@gesfor.com

› LA GESTION DE L'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS



››› UN PARTENAIRE DE CONFIANCE



Conception : RÉVOLUTION Publicité & Design



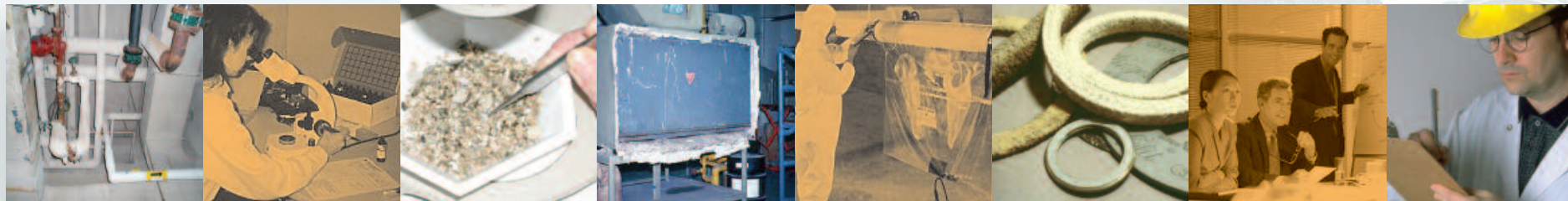
www.gesfor.com

Membre de :  THE PINCHIN GROUP

Presque tous les bâtiments construits avant la fin des années 1970 sont susceptibles de contenir des matériaux d'amiante.

Au moment de l'entretien ou de la rénovation des bâtiments, le personnel affecté à ces travaux peut être exposé à ces matériaux. Dans un tel cas, la réglementation québécoise prévoit des procédures de travail relatives aux types de travaux à effectuer. Le risque est évalué selon le type d'amiante, la friabilité des matériaux, les quantités à enlever et le danger de contamination.

Tous les employeurs du Québec sont soumis à cette réglementation du Code de sécurité pour les travaux de construction.



OÙ RETROUVE-T-ON L'AMIANTE ?

Étant donné ses caractéristiques d'ignifuge et d'isolant thermique par excellence, l'amiante a été utilisé jusqu'à la fin des années 1970.

Dans votre secteur d'activité économique, l'amiante se retrouve principalement dans l'isolation mécanique (tuyauterie), thermique (chaudière), le plâtre et comme ignifuge sur les structures.

Il est presque impossible d'identifier à l'œil nu les fibres d'amiante dans les matériaux. De plus, la réglementation actuelle détermine des normes d'exposition ainsi que des procédures de travail selon le type d'amiante, soit :

- **le chrysotile** (amiante blanc);
- **l'amosite** (amiante brun);
- **la crocidolite** (amiante bleu).

PRINCIPES DE GESTION DE L'AMIANTE

Une caractérisation des matériaux contenant de l'amiante constitue un outil essentiel pour tous les gestionnaires de bâtiment.

Lorsque des travaux d'entretien ou de rénovation sont prévus, cette caractérisation est indispensable et aide le gestionnaire à prendre la décision la plus rentable pour l'entreprise.

Selon l'état des matériaux et l'ampleur des travaux, l'enlèvement complet de l'amiante peut s'avérer une solution plus rentable à long terme.

Un devis technique ou de bonnes procédures de travail, une bonne sélection des entrepreneurs et une surveillance adéquate des travaux garantissent une saine gestion.

« Chez Le Groupe GESFOR, nous savons que la réussite passe d'abord par la prévention...
C'est ça notre engagement ! »

« La santé et la sécurité du travail :
C'EST NOTRE HABITUDE. »